



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2026

Effectifs de magistrats et de greffiers au sein du tribunal judiciaire de Strasbourg

Le 12 janvier 2026, à l'occasion des rentrées solennelles des juridictions, Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a souhaité faire un point sur les effectifs supplémentaires affectés au sein des 36 cours d'appel et des 164 tribunaux judiciaires de France.

Le 19 janvier 2026, les chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Strasbourg ont contesté par un communiqué de presse les chiffres communiqués par la direction des services judiciaires concernant la juridiction strasbourgeoise.

Le ministère de la Justice a pris connaissance par voie de presse de cette communication et souhaite apporter des éléments de clarification.

Le 19 janvier 2026, la direction des services judiciaires a pris connaissance par voie de presse du communiqué des chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Strasbourg portant sur les effectifs de cette juridiction.

La direction des services judiciaires inscrit son action en soutien constant aux juridictions, et ses services sont toujours disponibles pour échanger directement avec les chefs de cour, notamment sur la question des effectifs. Ainsi, **elle ne peut que regretter que les interrogations des chefs de juridiction ne lui aient pas été relayées directement**, ce qui lui aurait permis d'apporter les éléments de réponse suivants.

Au préalable, il convient de préciser que les données communiquées s'appuient sur l'évolution des **effectifs réels** de magistrats et de greffiers arrêtés d'une part à la date du 1er janvier 2017, et d'autre part à celle du 1er septembre 2025, la projection de l'augmentation des effectifs d'ici 2027 s'appuyant par ailleurs sur la trajectoire quinquennale 2023-2027. Ces données ne reposent donc pas sur les seules créations de poste en CLE mais sur les effectifs réels.

En effet, depuis le lancement de la loi programmation justice, les augmentations d'effectifs au sein des juridictions se sont faites en deux étapes : d'abord par le comblement des vacances de postes enregistrées en 2022, sur une volumétrie totale d'environ 450 postes pour les magistrats et d'environ 680 postes pour les greffiers, puis par des créations nettes de postes.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Au **1er janvier 2017**, l'effectif réel du tribunal judiciaire de Strasbourg était ainsi de **84 magistrats**. La circulaire de localisation des emplois, prévoyait alors un effectif localisé de 85 emplois, la juridiction connaissait donc une vacance de poste.

A la même date, l'effectif réel des greffiers sur l'arrondissement judiciaire de Strasbourg était quant à lui de **128 greffiers**.

Au **1er septembre 2025**, l'effectif réel du tribunal judiciaire de Strasbourg était de **91 magistrats** (pour 90 emplois localisés selon la circulaire de localisation des emplois 2022), soit un surnombre d'un poste. C'est donc bien un **renfort réel de 7 magistrats** qu'a enregistré cette juridiction, entre le 1er janvier 2017 et le 1er septembre 2025, après le comblement de la vacance existante en 2017 et la création de 6 postes supplémentaires.

En outre, **153 greffiers** sont affectés au tribunal judiciaire de Strasbourg au 1er septembre 2025. Ce sont ainsi bien **25 effectifs de greffiers supplémentaires** qui ont d'ores et déjà renforcé le greffe du tribunal judiciaire de Strasbourg.

Enfin, à **horizon 2027**, il est acté le renforcement des effectifs de la juridiction de **9 magistrats supplémentaires**, ce qui portera sa CLE prévisionnelle 2027 à 99 magistrats et constitue bien une augmentation de **+15 magistrats par rapport au 1er janvier 2017**.

Côté greffe, la trajectoire quinquennale 2023-2027 prévoit que le tribunal judiciaire de Strasbourg et ses tribunaux de proximité bénéficieront de **26 effectifs réels de greffiers supplémentaires** entre 2023 et 2027. La cible 2027 de 166 greffiers, permet ainsi entre **2022 et 2027** le renfort de **38 greffiers supplémentaires**.

C'est donc un renforcement important, conforme à la trajectoire de la loi de programmation justice et conforme aux chiffres communiqués le 12 janvier 2026 par le ministère de la Justice.